

# LE PUBLICISTE.

Nonidi 29 Nivôse, an VI.

(Jeudi 18 Janvier



*Négociation entre le roi de Sardaigne et la république cisalpine, pour la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive. — Maladie épidémique à Fiumorbo, dans l'isle de Corse. — Insurrection arrivée dans cette isle. — Discours de MM. Dundas et Fox dans la chambre des communes. — Nomination du général Bernadotte à la place d'ambassadeur de la république près la cour de Vienne.*

## A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

## I T A L I E.

De Gènes, le 1<sup>er</sup> janvier.

Nous apprenons de Turin & de Milan, que le roi de Sardaigne & la république cisalpine sont en négociation pour former une alliance offensive & défensive; que le traité est près d'être conclu, & qu'il y a des articles secrets. Quelques personnes, sans doute trop soupçonneuses, en ont conçu ici des inquiétudes, & ont craint, on ne sait pour quoi, que l'objet de cette alliance ne fût le partage de la république ligurienne, en réunissant partie de la rivière du Ponent jusqu'à Savonne, au Piémont, & le reste à la république cisalpine. Une partie des Liguriens ne seroit point fâchée de devenir Cisalpins; mais il n'en est point qui se soumit volontairement au roi de Sardaigne. Au reste, ce projet de réunion, s'il existoit, seroit subordonné à la volonté de la France; il ne s'exécuteroit pas sans son consentement; & on ne voit pas qu'elle ait intérêt d'y souscrire.

Lundi dernier, jour de Noël, la tranquillité publique a été un moment troublée par un grand nombre de coups de fusils qui se sont fait entendre en même-tems dans plusieurs quartiers de la ville. C'étoit un dernier moyen tenté par les intrigans pour effrayer les bons citoyens, & les éloigner des comites. Les mesures vigoureuses du gouvernement & la présence d'une garnison française ont bientôt rétabli le calme.

Les comices primaires ont été tenus avec beaucoup d'ordre & de tranquillité. Ils ont été très-nombreux, & tous les citoyens ont montré un grand intérêt à avoir des électeurs de leur choix. Aucun ex-noble n'a été élu; les prêtres ont eu plus d'influence dans les élections. Les choix faits par eux sont cependant balancés par ceux qu'ont fait les patriotes; & on a lieu d'espérer que Gènes aura de bons représentans. Dans les Rivières, l'influence des prêtres a été en général plus grande; les cabales y ont été très-actives, & dans quelques endroits on en est même venu aux mains dans les églises même où se tenoient les comices.

Les deux conseils seront en activité sous peu, ainsi que notre directoire.

Une maladie épidémique vient de se manifester à Fiumorbo; dans l'isle de Corse; on croit qu'elle a pour cause le pillage fait, sur la côte de l'isle, d'un bâtiment génois pris par un corsaire tunisien, attaqué de la peste. Il paroît cependant difficile qu'un événement arrivé en septembre donne lieu à des symptômes de peste de se développer seulement trois mois après. Il est plus simple de penser que cette maladie n'est qu'une maladie contagieuse & maligne, comme il y en a déjà eu au même lieu, il y a trente ans. Le général Vaubois, commandant en Corse, a pris des mesures pour empêcher toute communication avec les côtes infectées. A Livourne & sur toute la côte ligurienne, on assujettira à la quarantaine tout ce qui aura touché à la Corse.

## A U T R I C H E.

De Vienne, le 30 décembre.

Le ministre de Prusse, baron de Beck, dans l'audience de congé qu'il a eue de l'empereur, a reçu en présent une tabatière ornée du portrait de sa majesté, & enrichie de brillans dont la valeur est deux fois plus considérable que celle des présens qui se font en pareil cas. Des politiques inferent de cette munificence, que la meilleure intelligence regue entre les principales cours de l'Allemagne.

Il a été arrêté que le conseil aulique impérial ne prendroit connoissance pendant un certain tems, d'aucune affaire relative à des plaintes dirigées contre la cour de Prusse. — On parle du mariage prochain d'un prince de la maison d'Autriche avec une princesse d'Espagne.

## A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 6 janvier.

Hier, il a été lu un rapport de Rastadt, qui est principalement relatif à l'accélération de l'envoi des pleins-pouvoirs illimités dont les membres de la députation de l'Empire doivent être munis, d'après le désir du gouvernement français. L'on croit que ces pleins-pouvoirs seront tous arrivés pour le 15 de ce mois. La diète a déjà fait, à la fin du mois dernier, la demande à M. le co-commissaire impérial, que S. A. S. le principal commissaire soit autorisé à ratifier sur-le-champ, au nom de S. M. I., le conclusum que la diète prendra au sujet desdits pleins-pouvoirs.

De Rastadt, le 6 janvier.

Il y a eu aujourd'hui une nouvelle séance de la députa-

tation de l'Empire. On y a fait lecture de la réponse que la députation a cru devoir faire à la diète générale de l'Empire, relativement à la décision prise par cette dernière dans sa séance du 29 décembre. La diète demandoit par cette décision, que les protocoles des plénipotentiaires lui fussent communiqués. Il paroît qu'on ne se croit pas dans la possibilité de déférer au vœu de la diète, & que la communication demandée éprouveroit de grands inconvéniens.

M. le baron de Rosenkrantz, ministre de Danemarck, s'est légitimé près la députation de l'Empire pour le duché de Helstein.

Le duc de Mecklenbourg a envoyé ici comme ministre, M. le conseiller privé de Bassewitz. Il est aussi arrivé, ces jours derniers, un député du comte de la Leyen.

#### A N G L E T E R R E.

De Londres, le 8 janvier.

Suite de la séance des communes.

M. Dundas prit la parole après M. Sheridan. Il commença par observer que les nouvelles charges que le bill devoit ajouter aux anciennes, avoient été exagérées par les préopinans d'une manière étrange. Ensuite il s'attacha à prouver que l'Angleterre se trouvoit dans un état plus florissant qu'avant la guerre. Il en donna pour preuve, le haut prix des terres, le tableau des importations, les grandes entreprises privées ou publiques qu'on voyoit se former journellement & se continuer sans éprouver d'interruption. Il conclut de ces données, que le corps politique étoit dans toute la vigueur de sa constitution; que les ressources de l'état, loin d'avoir été altérées, s'étoient beaucoup accrues; & que, céder à l'ennemi avec tant de moyens de lutter avec avantage, c'étoit méconnoître sa force & se rendre coupable de la plus lâche foiblesse. Il répondit à l'objection tirée des fonds publics que, s'ils ne s'élevoient pas davantage, l'accroissement même de la prospérité nationale en étoit la véritable cause. « Notre commerce, dit l'orateur, par l'extension extraordinaire qu'il a prise, absorbe une plus grande quantité de capitaux, & détourne à lui les spéculateurs, qui auparavant se portoit sur les fonds publics ».

M. Dundas attribue ces heureux résultats au système d'emprunt (*funding*); système toutefois, ajoute-t-il, qu'il est tems d'abandonner en partie, pour ne pas faire crouler le crédit public sous le poids d'une dette trop accumulée.

Payant ensuite son tribut au ministre, suivant l'esprit de cette séance, bien moins consacrée aux choses qu'aux personnes, M. Dundas observa que les éternelles comparaisons que l'opposition faisoit avec tant de complaisance de notre situation présente avec l'état de l'Angleterre en 1792, loin d'être défavorables à M. Pitt, étoient au contraire un témoignage éclatant rendu à son génie pour l'administration. « En effet, dit-il, cette prospérité n'étoit-elle pas son ouvrage? Qu'on se rappelle l'état de détresse & les embarras extrêmes du royaume après la guerre d'Amérique, lorsque M. Pitt entra au ministère; la chambre trouvera, dans ce rapprochement des deux époques, le terme de comparaison pour juger les talens du ministre & ceux des personnes qu'on voudroit mettre à sa place ».

M. Dundas attribue la prospérité de l'Angleterre au système des emprunts, dont il fait honneur au génie de M. Pitt; & il ajoute que les prédictions de l'opposition sur le *funding*, où elle ne vouloit voir, comme aujourd'hui dans le bill des taxes somptuaires, que la ruine du

royaume, prédictions si bien démenties par les faits, étoient pour tous les amis de l'ordre & du bonheur public, le meilleur augure en faveur du nouveau plan du ministre.

« Enfin, conclut l'orateur, si les Français pensent sérieusement à une descente, la lutte sera courte, mais les efforts de l'ennemi seront désespérés. Si leurs menaces ne sont qu'une feinte pour détruire nos finances, le bill des taxes est l'arme la plus sûre pour le combattre. Dans le premier cas, il est nécessaire pour la défense du pays; dans le second, pour celle de notre crédit public ».

M. Fox avoit sa cause personnelle à défendre. Les plus atroces calomnies avoient été dirigées contre lui par les orateurs ministériels; on l'avoit représenté comme un ambitieux qui ne demandoit qu'une place en demandant une réforme; comme un factieux qui ne vouloit que le trouble en parlant des droits du peuple; prêt à livrer le royaume à l'ennemi, par dépit de ne pas le gouverner lui-même. On avoit ajouté qu'il étoit jugé par le peuple, dont il avoit perdu la confiance.

M. Fox repousse avec vigueur ces imputations insensées; il demande à MM. Percival & Wilberforce qui les avoient proferées, dans quels traits de son caractère ou de sa conduite ils avoient remarqué cette ambition des places, & s'ils étoient déjà assez dégradés par la faveur, pour ne pouvoir plus croire à l'amour désintéressé du bien public; dans quelles pétitions présentées à la chambre, dans quelles assemblées populaires ils avoient vu qu'il eût perdu l'estime de ses concitoyens, au moment même où ses commettans de Westminster venoient de lui donner des témoignages si honorables de leur estime; s'ils croyoient que le peuple anglais étoit tout entier dans les lords du roi ou dans les communes du parlement, qui avoient renoncé à l'honneur d'être les communes d'Angleterre.

« On prétend, a-t-il ajouté, que je veux trahir le royaume; parce que je demande non-seulement le changement des ministres, mais une réforme fondamentale de l'administration. Mais je n'ai fait que répéter les expressions même employées en d'autres circonstances par lord Camelford, qui siège aujourd'hui sur le banc des ministres. On ne l'accusa point alors de vouloir livrer son pays à la France, à la Hollande & à l'Espagne, avec lesquelles nous étions en guerre, comme aujourd'hui avec la France. Cette nuit même, les opinans du parti contraire, en parlant du parlement de Charles I<sup>er</sup>, dont ils ont amèrement déploré la mort, reconnoissoient cependant que cette assemblée avoit jeté les fondemens de la glorieuse révolution qui nous a rendus libres. Voilà comment on juge des événemens dans l'histoire, quand les passions refroidies laissent à la raison tous ses droits. Pourquoi donc ne veut-on pas que je reconnoisse aussi les grands bienfaits de la révolution française, en détestant les excès qui en ont déshonoré quelques époques? »

M. Fox expose ensuite ses principes sur la réforme qu'il demande. Ce n'est pas le *fondement* de la constitution, mais la *racine* des abus qu'il veut attaquer. Il veut réparer des brèches & non renverser l'édifice. Il demande ce que demandoient le duc de Portland, le comte de Spencer, M. Burk & M. Pitt lui-même, après la guerre d'Amérique, dont les causes & les effets ont une conformité singulière avec la guerre présente, la liberté combattue au-dehors, opprimée au-dedans; l'Irlande également agitée, aussi inutilement tourmentée par des mesures despotiques, & ramenée par une politique plus

juste qui composa avec ses droits & consentit à lui faire partager quelques-uns des avantages du pacte social.

M. Fox déclare qu'il ne desire pas plus que ses adversaires, une réforme née du trouble & du désordre. Il espère que celle qu'il demande, & que les représentations du peuple demanderont bientôt plus efficacement que ses discours, sera l'ouvrage de l'esprit public, dont l'influence donnera enfin l'impulsion à la chambre. Ce moyen de réforme est, dit-il, le seul légal, parce qu'il est le seul pacifique.

L'orateur revient à la discussion du bill, dont il relève les inconvéniens & les vices avec une nouvelle énergie. Il montre que la ville de Londres seule, supportera presque le quart des nouvelles charges.

Enfin, répondant aux reproches qu'on lui fait de flatter les espérances de l'ennemi, par un tableau exagéré de notre détresse, il demande si les rapports authentiques des préposés aux impositions qui ont déclaré que la nation ne pouvoit payer les anciennes taxes loin d'en supporter de nouvelles, n'avoient pas mieux révélé ce fatal secret que ses propres discours ?

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 28 nivôse.

Le directoire exécutif vient de nommer le général Bernadotte ambassadeur de la république française auprès de la cour de Vienne.

Bernadotte est du nombre des généraux qui se sont distingués par leur sagesse autant que par leur courage, à la tête de nos différentes armées, & qui se sont ainsi montrés propres à entrer dans toutes les carrières. Il aura pour secrétaire de légation, le citoyen Gaudin, qui a été déjà employé dans la partie diplomatique.

Le directoire a senti qu'il falloit entourer d'un certain éclat l'ambassade envoyée auprès de la seconde puissance du continent. Aussi les appointemens de Bernadotte sont-ils fixés à 144 mille livres.

Le directoire vient de publier une proclamation pour ordonner de rejoindre à tous ceux des marins de la réquisition qui n'ont pas obtenu des congés de réforme en règle, & à tous les gens de mer & ouvriers qui ont abandonné les vaisseaux de la république, les ports d'armemens ou leurs quartiers. Une amnistie est assurée à tous, pourvu qu'ils retournent à leur poste.

La police a poursuivi avec la plus grande activité les brigands qui, il y a quelques jours, eurent l'audace de requérir la force armée, pour aller voler à l'hôtel du Nord, l'envoyé du dey d'Alger. Elle est parvenue à saisir plusieurs de ces individus. Les présomptions les plus fortes s'élevèrent contre les nommés Gilibert & Bonnard, tous deux arrêtés. Un troisième, nommé Maréchal, n'est point encore aussi authentiquement reconnu. Mais les deux autres le sont à-la-fois par l'envoyé du dey d'Alger & les gens de sa maison, par le commandant de la force armée & par plusieurs des soldats. On va procéder à leur interrogatoire.

Un citoyen se promenoit du côté de l'arsenal. Il est engagé par une femme publique à monter chez elle ; il la suit ; & arrivé à sa porte, il entend dans la chambre un bruit qui lui donne de l'inquiétude. Il veut se retirer ; la femme le retient ; il insiste ; ses soupçons augmentent. Pour éviter toute opposition, il remet entre les mains de cette femme sa montre, l'assurant qu'il va revenir. Il se transporte chez le commissaire de police, qui

l'accompagne avec la force armée. On entre dans cette chambre, où l'on trouve deux scélérats couchés tout habillés, & trois têtes d'hommes cachés sous des matelats.

Les artistes de Louvois vont se réunir aux artistes de l'Odéon, près le Luxembourg, pour jouer sur ce théâtre la tragédie & la comédie.

Un de nos journaux demande que le directoire, pour venger les assassinats commis dans Rome sur les français, déclare formellement la guerre au pape, suivant les formes constitutionnelles.

Le citoyen Boniface, concierge du Temple, nous écrit que c'est sans motif qu'on a répandu le bruit que M. d'Aranjo obtenoit quelquefois la permission de sortir pour ses affaires. Il déclare qu'il n'existe aucun ordre pareil.

Une nouvelle insurrection vient d'éclater en Corse. On attribue le mécontentement qui l'a causée aux abus de pouvoir que se permettent les autorités constituées. Le général Vaubois a voulu réprimer les séditeux ; on dit qu'une partie de la troupe qu'il commandoit, a été leur victime, & que les gardes nationales mêmes qu'il avoit requises, se sont portées à des excès. Il n'est point de peuple plus difficile à gouverner que ces contagnais presque sauvages.

On assure que le célèbre sculpteur Ceracchi, qui devoit faire, en marbre, la statue de Buonaparte, a été tué dans le massacre de Rome.

La diète d'Aarau vient de nommer deux députés pour se rendre à Paris ; l'un du canton de Zurich, M. Hirzel, l'autre de celui de Schwitz, M. de Reding. Ils sont chargés de demander le renouvellement de l'alliance perpétuelle.

*Extrait d'une lettre écrite au citoyen Vincent, directeur du génie, envoyé près du directoire exécutif, par le citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.*

Au Cap-Français, le 30 vendémiaire, an 6.

« Citoyen, le départ pour France de la frégate..... me fournit l'occasion de mettre la plume en main pour vous réitérer les sentimens d'estime & d'affection que je vous ai toujours témoignés, & vous donner des nouvelles qui ne peuvent que vous être satisfaisantes & agréables, puisqu'elles buttent au bonheur de la colonie, présagent & annoncent la réunion de la partie du Nord avec celle du Sud, réunion depuis si long-tems désirée, & que la diversité d'opinions dans les agens du directoire entrava, puisqu'elle ne pouvoit que désorganiser l'établissement du système que quelques-uns d'entr'eux avoient adopté.

« Je ne m'appesantirai pas sur des faits dont vous avez connoissance, puisque vous en fûtes, comme moi, le témoin oculaire. Veuillez, je vous prie, être mon organe auprès du directoire exécutif ; ma conduite vous fut connue ; vous fûtes témoins des efforts que je fis pour ramener la paix & la tranquillité dans tous les événemens qui arriverent dans ceste colonie, avec quelle sagesse je travaillois pour ramener au bien & réconcilier avec la mere-patrie, des malheureux enfans qui, victimes des machinations, donnèrent dans tous les écarts.

« Dites à ce sénat auguste que cette réunion du Sud si souvent désirée, vient de s'opérer, & que les obstacles qui s'y opposoient étant levés, Rigaud, qui fut invariablement attaché à la France, vient d'effectuer sa réunion avec tous ses frères du Nord. Je vous réponds moi-même de sa sincérité, parce que ses sentimens me sont connus depuis long-tems..... »

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 28 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

Des citoyens de Saint-George demandent le rétablissement du bulletin par affiche, comme un moyen propre à relever l'esprit public.

Garnier (de Saintes) croit que ce bulletin seroit bien plus utile qu'un tachygraphe; il propose & le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Porte expose combien il importe d'avoir dans l'intérieur de la république une police sévère qui maintienne la sûreté des personnes & des propriétés; elles dépendent sur-tout de la gendarmerie: il ne lit pas le travail que la commission, dont il est l'organe, a fait à ce sujet; il fait seulement connoître le premier article, qui porte que la gendarmerie à cheval sera augmentée de 700 brigades.

Le conseil ordonne l'impression du tout, Luminais fait ensuite un rapport & présente un projet de résolution relatif à la surveillance à exercer sur les maisons particulières d'éducation.

Le conseil ordonne l'impression. Le directoire exécutif adresse un message au conseil, au sujet de la loi rendue hier sur les manteaux des représentans saisis à Lyon.

Le directoire écrit qu'il a reçu la loi ce matin, & dès hier, il avoit pris un arrêté portant, 1°. que les manteaux seroient restitués à ceux entre les mains de qui ils avoient été saisis; 2°. que le ministre de la police rendroit compte des ordres en vertu desquels la saisie avoit été faite, pour être ensuite statué ce qu'il appartiendroit; 3°. que ce ministre veilleroit à l'exécution de l'arrêté, parce que si des employés en sous-ordre avoient trompé la confiance du corps législatif en substituant des marchandises anglaises aux marchandises françaises, le directoire s'entendrait avec le corps législatif pour faire punir les coupables.

Le directoire ajoute, qu'il n'y a de différence entre son arrêté & la loi, qu'en ce que l'arrêté porte que les manteaux seroient rendus à ceux à qui ils avoient été confiés, & que la loi veut qu'ils soient sur-le-champ renvoyés aux deux conseils; il va donc, à moins de dispositions ultérieures, donner les ordres nécessaires pour l'exécution de la loi.

On demande le renvoi du message à la commission des inspecteurs. Le président annonce qu'il le lui a déjà communiqué.

Eude expose que les manteaux n'ont été envoyés à Lyon que pour y être brodés; il faut donc s'expliquer, pour qu'on ne les renvoie pas sans qu'en effet ils soient brodés.

Talot dit que la loi ne peut pas être entendue autrement; que l'intention du corps législatif n'a pas été que les manteaux revinssent sans être faits; toute autre interprétation, dit-il, seroit un persiflage coupable, une

dérision insultante; il y a déjà assez d'outrages dans cette affaire, sans y en ajouter encore.

Il me paroît évident, dit Delbrel, que le ministre de la police a voulu se moquer du corps législatif. (Des murmures interrompent l'opinant). Delbrel reprend & demande que le corps législatif manifeste l'intention qu'il est que les manteaux ne soient renvoyés que quand ils seront finis.

Savary est d'avis qu'il n'y a pas de reproches à faire au directoire, puisque le corps législatif a manifesté la volonté d'avoir ces manteaux le 2 pluviôse. Il propose de passer à l'ordre du jour motivé sur ce que les manteaux ne doivent revenir que quand ils seront achevés.

Bailleul représente qu'il faut, par un message, faire connoître cette décision au directoire, pour qu'il voit qu'il a trop rigoureusement entendu le sens de la loi.

Delbrel pense qu'un ordre du jour du conseil des cinq cents ne peut pas détruire l'effet d'une loi rendue par les deux conseils, & qu'il faut une loi expresse.

Pison-du-Galand regrette qu'on ait occupé si long-temps le conseil d'un objet aussi minutieux; il propose l'ordre du jour, motivé sur ce que l'arrêté du directoire remplit les intentions du corps législatif.

Le conseil se décide pour la proposition de Delbrel.

Nota. Le conseil des anciens, après une courte discussion, a rejeté la résolution relative à la suspension de la vente des domaines nationaux, comme consacrant des dépossessions illégales

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

Page 3, deuxième colonne, ligne 17, pour que ce

faits, lisez, pour empêcher que ces faits.

Ligne 52, au lieu de liberté, lisez légèreté.

Ligne 55, au lieu de finis, lisez saisis.

Bourse du 28 nivôse.

Amsterdam . . . 57 $\frac{5}{8}$ $\frac{3}{4}$ , 58 $\frac{7}{8}$	Lausan . . . . . $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ per.
Idem . . . . . 55 $\frac{3}{4}$ , 56 $\frac{5}{8}$	Tiers consol. . . 20 l. 10 s., 20 l.
Hambourg . . 194 à $\frac{1}{4}$ , 191 $\frac{3}{4}$	Bon 2/3. 2 l. 13 s. 9 d., 13 s. $\frac{1}{2}$
Madrid . . . . 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Bon 3/4. . . . . 2 l. 12 s. $\frac{1}{2}$
Mad. effect. . . 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{2}$ . . . . . 3 l. 1. perte.
Cadix . . . . . 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Or fin . . . . . 105 l. 5 s.
Cad. effect. . . 15 l. 1 s. $\frac{1}{2}$ à 15 l.	Lingot d'arg. . . 50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$
Gènes . . . . . 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ , 93 $\frac{1}{2}$	Portugaise . . . . 79 l. 10 s.
Livourne . . . . 103 $\frac{1}{4}$ , 102	Piastre . . . . . 5 l. 6 s. 9 d.
Lyon . . . . . $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple . . . . . 8 l.
Marseille . . . . 1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol. . . . 11 l. 12 s.
Bordeaux . . . . pair 15 j.	Guinée . . . . . 26 l.
Montpellier . . . $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain . . 34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle . . . . . $\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 485 à 440 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 450 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 7 s., 8 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 16 s. 9 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 s.

A FRANÇOIS.